

Valence Romans Agglo

Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes
Exercices 2014 à 2018

Rapport d'évolution



1. Gestion financière

a) Information financière

Conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, la direction des finances a travaillé à enrichir l'information financière tant dans les documents réglementaires et leurs annexes, que dans leur présentation et leur disponibilité à l'utilisateur.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire a ainsi été complété dans son contenu dès le Débat d'Orientation Budgétaire 2020 (délibération 2019_184 du 28 novembre 2019). Une note explicative synthétique a également été intégrée aux délibérations du Budget Primitif et du Compte Administratif, et les informations introductives de ces documents sont désormais renseignées avec précision (informations statistiques, fiscales et financières). L'annexe des avantages en nature accordés aux associations est également renseignée depuis le Compte Administratif 2018, les prestations en nature y sont indiquées.

Ces documents sont tous disponibles sur le site internet de la collectivité, ainsi que les notes de synthèse explicatives les accompagnant.

La collectivité travaillera par ailleurs à compter de 2021 sur la mise en place d'un règlement budgétaire et financier.

b) Régime de provisions

Suivant les recommandations de la Chambre, la délibération 2019_144 du 03 octobre 2019 a acté la reprise de certaines provisions et la clarification de l'ensemble du régime de provision.

Un travail de contrôle des différentes régies de recettes existant dans la collectivité a également été entrepris conjointement par les services finances et audit de gestion. Suite à une première phase de diagnostic quant aux différentes régies réalisée en 2019, un plan d'action prévoit un contrôle sur dossier des régies la collectivité à partir de septembre 2020 suivi de contrôles sur place.

c) Attributions de compensation

Conformément aux recommandations de la CRC, la révision du mode de calcul des attributions de compensation des communes a été proposée en Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2019 et prévue dans son rapport transmis aux communes en juillet 2019. La création d'une attribution de compensation en investissement a ainsi été actée par la délibération 2019_185 du 28 novembre 2019.

Enfin, une étude est prévue en 2020 dans l'optique de simplifier l'organisation budgétaire à l'issue de la période de contractualisation avec l'Etat.

2. Gestion des ressources humaines

a) Durée annuelle du travail

Un chantier visant à régulariser le temps de travail effectif afin d'atteindre les 1607 heures de travail annuelles réglementaires est prévu au deuxième semestre 2020, conformément aux recommandations de la Chambre. Il permettra notamment de travailler sur les thématiques des journées du Président et des autorisations spéciales d'absence.

Les irrégularités constatées par la Chambre sur les heures supplémentaires (systématisées ou comptabilisées pour des agents de catégorie A) ont été corrigées. Des contrôles mensuels sont par ailleurs effectués par le comptable afin de s'assurer du respect du cadre légal, et la délibération 2019-218 détermine les emplois pouvant bénéficier d'heures supplémentaires.

b) Recrutements

Concernant les recrutements, les fiches de recrutements ont été révisées afin d'intégrer toutes les mentions obligatoires dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique. Des jurys spécifiques sont également mis en place pour la recherche de profils de fonctionnaires dans le cadre des recrutements sur postes de catégorie A ou B.

Enfin, une modification de poste a été actée en Commission interne régulation et d'arbitrage du 18 juin 2020 à suivre d'une délibération au Conseil Communautaire du 1^{er} octobre 2020, afin de régulariser le poste de Directeur général Adjoint en charge de la direction des Systèmes d'information.

c) Régime indemnitaire

Les différentes irrégularités sur le régime indemnitaire mentionnées au ROD ont fait l'objet d'actions correctrices.

Ainsi l'absence de fixation de taux ou de liste de critères constatées par la Chambre pour plusieurs primes a été corrigée par les décisions prises en Comité Technique du 6 juin 2019 . La prime visant l'indemnisation des agents en cas de renonciation à un véhicule de service a également été supprimée.

La proratisation du régime indemnitaire en cas de longue maladie a également été mise en place comme mentionné au ROD, et un classement des postes a été réalisé dans le cadre du RIFSEEP. Les règles de cumul ont enfin été régularisées, conformément aux recommandations de la Chambre.

Ce chantier d'ampleur, concrétisé par la délibération 2019-129 du 26 juin 2019 et un passage en Comités Techniques du 6/06/2019 et 12/5/2020 reste à finaliser pour les derniers cadres d'emploi.

d) Cumuls d'activité

Enfin suite aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, un tableau de suivi des demandes relatives aux cumuls d'activité a été mis en place afin d'harmoniser la tenue des dossiers.

3. Gestion interne

La chambre avait pu constater des achats effectués hors marché en matière de carburant. Un appel d'offre a été rédigé pour une prestation de fourniture de cartes accréditatives. En cours de finalisation par les services, il sera diffusé en septembre 2020.

4. Participations

Suite aux recommandations figurant au Rapport d'observations définitives, un audit de la régie du Train Théâtre est prévu au plan de charges du service Audit de gestion. Cet audit aura pour but de faire suite au précédent audit mené et d'évaluer le suivi des différentes préconisations effectuées à cette occasion, notamment en termes de pistes d'économies et de diversification des recettes.

Le service audit de gestion poursuit par ailleurs ses missions d'évaluation des risques et d'accompagnement des différents organismes satellites de la collectivité (présentations en commissions...).

5. Commande publique

En matière de commande publique, les services poursuivent tout d'abord les efforts fournis afin d'affiner et d'enrichir les statistiques disponibles. L'outil informatique de Gestion Electronique des Documents et l'acquisition du logiciel SIS Marchés en 2020 permettront de progresser sur ce point, comme recommandé au ROD.

Concernant la stratégie d'achats et l'établissement d'une cartographie des risques liés aux achats, une étude à mener conjointement par la direction des achats et le service audit de gestion est prévue au plan de charges 2020. Ce travail sera également complété par la mise en place du logiciel de programmation et de passation des marchés.

Le travail de sourcing déjà mené par la direction commune des Achats sera renforcé par l'acquisition d'un outil informatique dédié, le logiciel SELENE.

Par ailleurs un groupe de travail sera mis en place au cours du dernier trimestre 2020 sur la thématique des offres anormalement basses. Il aura pour objectif de définir des items complémentaires à la formule validée dans la charte signée avec la Fédération du BTP dans le cadre de leur détection.

Toute absence de pénalités dues fait l'objet depuis 2018 d'une délibération, bien que juridiquement non nécessaire.

Enfin concernant le marché de concours de maîtrise d'œuvre sur APS-Latour-Maubourg, conformément à ses attentes le tribunal administratif est allé dans le même sens que la collectivité et a reconnu que la procédure de passation du marché de maîtrise d'œuvre avait été respectée en son entièreté.